

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006

CELLAVISION

Cette fiche de données de sécurité est basée sur la fiche de données de sécurité du fabricant de l'huile d'immersion IO type 300 publiée le 2016-08-16:

**Compagnie** Cargille Laboratories  
55 Commerce Road  
Cedar Grove, NJ 07009-1289, USA

**Téléphone** +973 239-6633

**Email** compliance@cargille.com

**Site Internet** www.cargille.com

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / DE L'ENTREPRISE

### 1.1 Identifiant du produit

<b>Noms commerciaux et numéros d'article:</b>	XU-10135-01	CellaVision Oil Pack, 2 x 150ml
	XU-10135-02	CellaVision Oil Pack, 1 x 150 ml
	XU-10249	Immersion oil Type 300, 473 ml (16 oz)
	XU-10319	Immersion oil, 50 ml

**Contenu:** Huile d'immersion Cargille Type 300

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation prévue: Huile d'immersion pour microscope à une pression ambiante de 101,32 kPa (760 mm Hg), à une température de 7 ° C à 40 ° C (45 ° F à 104 ° F) dans un état non embué ou en suspension dans l'air dans une pièce où les changements d'air sont normaux (2) / HR., dans un laboratoire / laboratoire formé et supervisé, à l'aide des procédures standard Good Laboratory / Good Manufacturing. Utilisé en goutte unique à quelques centimètres cubes par application.

**Utilisations déconseillées:** Contacter le fabricant

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société :** CellaVision AB  
Mobilvägen 12  
SE-223 62 Lund  
Suède

**Téléphone :** + 46- (0) 46 460 16 00

**Site internet :** www.cellavision.com

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

En cas de contact d'urgence avec des informations toxicologiques, appelez le 112 (Europe) ou le 911 (pour les États-Unis et le Canada). Pour les autres pays, utilisez le numéro d'urgence intégré à votre téléphone portable.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006

CELLAVISION

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008

Classe de danger et code de catégorie: Chronique aquatique 2

Code de danger et déclaration: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté conformément au règlement CLP.

Pictogramme de danger



Mot d'avertissement:	Aucun mot d'avertissement n'est utilisé
Mention de danger:	H411 Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme
Conseils de prudence:	P273 Éviter le rejet dans l'environnement P391 Recueillir le produit répandu P501 Éliminer le contenu / le conteneur conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale

#### Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml conformément à la section 1.5.2 du règlement (CE) no 1272/2008.

Pictogramme de danger



Mot indicateur:	Aucun
Mention de danger:	Aucune
Conseils de prudence:	Aucun

### 2.3 Autres dangers

Aucun autre danger non classé ailleurs n'a été identifié.

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT: Non applicable.**

**vPvB: Non applicable.**

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006

CELLAVISION

## SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composant		
CAS No 8012-95-1 EC No 232-384-2	Huiles de paraffine  Asp. Tox. 1, H304, Chronique aquatique 4, H413	20-40%
CAS No 9003-29-6 EC No 500-004-7	Butène, homopolymère (produits dérivés de l'un ou l'autre but-1-ène / but-2-ène)  Asp. Tox. 1, H304	20-40%
CAS No 26410-60-3 EINECS: 247-477-3 Reg. nr.: 01-2119488220-43-XXXX	Terphényle  Chronique aquatique 1, H410	1-<2.5%

**Informations complémentaires:** Pour le libellé des mentions de danger répertoriées, voir la section 16.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

#### Après inhalation:

Fournir de l'air frais; consulter un médecin en cas de troubles.

#### Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Si l'irritation de la peau se poursuit, consulter un médecin.

#### Après contact visuel:

Retirer les lentilles cornéennes si portées.

Rincer les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

#### Après avoir avalé:

Rincer la bouche puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir; appeler immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Troubles gastriques ou intestinaux lors de l'ingestion.

Irritant pour la peau et les muqueuses.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si un avis médical est nécessaire, ayez un contenant ou une étiquette à portée de main.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006

CELLAVISION

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés:

- Mousse
- Poudre d'extinction
- Agents d'extinction gazeux
- Gaz carbonique
- Brume ou brouillard d'eau

#### Pour des raisons de sécurité, agents d'extinction inappropriés:

- Eau à jet complet
- Pulvérisateur d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement protecteur:

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Porter une combinaison de protection complète.

## SECTION 6: MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Porter un équipement de protection.
- Éloignez les personnes non protégées.
- Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2 Précautions environnementales

- Ne pas laisser pénétrer dans les égouts / les eaux de surface ou souterraines.
- Informez les autorités respectives en cas d'infiltration dans le cours d'eau ou le système d'égout.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, diatomite, liant acide, liant universel, sciure de bois).
- Envoyer pour récupération ou élimination dans des récipients appropriés.

### 6.4 Référence à d'autres sections

- Voir la section 7 pour des informations sur la manipulation en toute sécurité.
- Voir la section 8 pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle.
- Voir la section 13 pour plus d'informations sur l'élimination.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006

CELLAVISION

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

éviter les éclaboussures ou les pulvérisations dans les endroits clos.

Informations sur la protection contre l'incendie et les explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Espace de rangement:

#### Conditions à remplir par les magasins et les récipients:

Eviter le stockage à proximité d'une chaleur extrême, de sources d'inflammation ou d'une flamme nue.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder son calme.

#### Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune:

Conserver à l'écart des denrées alimentaires.

Conserver à l'écart des oxydants, des acides forts et des bases fortes.

#### Informations complémentaires sur les conditions de stockage:

Températures de stockage: 65 - 90 F / 18 - 32 C.

Maintenir le récipient hermétiquement fermé.

### 7.3 Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

Aucune autre information pertinente disponible.

## SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Ingrédients avec valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail:

Le produit ne contient pas de quantités pertinentes de matériaux avec des valeurs critiques qui doivent être surveillés sur le lieu de travail.

DNEL: Aucune autre information pertinente disponible.

PNEC: Aucune autre information pertinente disponible.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle:

#### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Les mesures de précaution habituelles doivent être respectées lors de la manipulation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Enlever immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz / fumées / aérosols.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

#### Protection respiratoire:

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006

CELLAVISION

Non requis dans des conditions normales d'utilisation.

## Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

## Protection des yeux:



Lunettes de protection

Suivez les directives nationales pertinentes concernant l'utilisation de lunettes de protection.

## Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

## Limitation et surveillance de l'exposition dans l'environnement:

Aucune autre information pertinente disponible.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Apparence

<b>Forme:</b>	liquide
<b>Couleur:</b>	jaune clair
<b>Odeur:</b>	Légère
<b>Seuil olfactif :</b>	Non déterminé
<b>valeur pH:</b>	non applicable
<b>Point de fusion:</b>	<0 ° C
<b>Point d'ébullition:</b>	340 ° C (1 atm / 1 0132 bar)
<b>Point d'éclair:</b>	163 ° C (en vase ouvert)
<b>Inflammabilité (solide, gazeux):</b>	Non applicable
<b>Température auto / auto-inflammation:</b>	Non déterminé
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé
<b>Danger d'explosion:</b>	non déterminé
<b>Limites d'explosion :</b>	
<b>Inférieur:</b>	non déterminé
<b>Supérieur:</b>	non déterminé
<b>Propriétés oxydantes:</b>	Non déterminé
<b>Pression de vapeur:</b>	<., 133 hPA (<0,1 mmHg)
<b>Densité:</b>	0.923 g / cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative:</b>	Non déterminé
<b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006

CELLAVISION

<b>Taux d'évaporation à 20 ° C:</b>	<1,0 (acétate de n-butyle = 1,0)
<b>Solubilité dans / miscibilité avec l'eau:</b>	non miscible ou difficile à mélanger
<b>Coefficient de partage (n-octanol / eau):</b>	Indéterminé
<b>Viscosité:</b>	
<b>Dynamique à 23 ° C:</b>	300 cSt
<b>Cinématique à 40 ° C:</b>	> 20,5 mm <sup>2</sup> / SEC (estimation)

## 9.2 Autres informations

Aucune autre information pertinente disponible.

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Aucune autre information pertinente disponible

### 10.2 Stabilité chimique

Stable à des températures et pressions normales.

### Décomposition thermique / conditions à éviter:

Aucune décomposition si utilisé et stocké conformément aux spécifications.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Peut former des mélanges explosifs dans l'air s'il est chauffé au-dessus du point d'éclair et / ou s'il est pulvérisé ou atomisé.

Réagit avec les agents oxydants forts.

Réagit avec les acides forts et les alcalis.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur excessive.

Conserver à l'écart des agents oxydants.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune autre information pertinente disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

#### En cas d'incendie seulement:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë:** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Valeurs LD / LC50 pertinentes pour la classification:** Aucune.

#### Effet irritant primaire

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006

CELLAVISION

**Corrosion cutanée / irritation cutanée:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves / irritation oculaire:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**IARC (Centre international de recherche sur le cancer):** Aucun des ingrédients n'est répertorié.

**Voies d'exposition probables:** Ingestion. Inhalation Contact avec les yeux. Contact avec la peau.

**Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité):** Aucun.

**Toxicité à doses répétées:** Aucune.

**Mutagenicité des cellules germinales:** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité:** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction:** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT-exposition unique:** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT-exposition répétée:** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration:** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

**Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune autre information pertinente disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

En raison du coefficient de distribution n-octanol / eau, une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune autre information pertinente disponible.

### Effets écotoxiques:

#### Remarque:

Nocif pour le poisson

Toxique pour les puces d'eau

### Informations écologiques supplémentaires:

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006

CELLAVISION

## Notes générales:

Ne laissez pas le produit, non dilué ou en grande quantité, atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

En raison des données disponibles sur le potentiel d'élimination / décomposition et de bioaccumulation, des dommages à long terme de l'environnement ne peuvent être exclus.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

## 12.6 Autres effets indésirables

Aucune autre information pertinente disponible.

## SECTION 13: CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandation

Ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit atteindre les égouts. L'utilisateur de ce produit a la responsabilité de se débarrasser du matériel, des résidus et des conteneurs non utilisés conformément à toutes les lois et réglementations locales, nationales et fédérales concernant le traitement, le stockage et l'élimination des déchets dangereux et non dangereux.

#### Emballage non nettoyé:

**Recommandation:** L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Numéro ONU

**DOT** Exempter

**ADR, IMDG, IATA** UN3082

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

**POINT** Exempter

**ADR, IMDG, IATA** SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N. O.S (TERPHÉNYLE).

### 14.3 Classe (s) de danger pour le transport

**DOT**

**Classe** Exempter

**ADR**



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006

CELLAVISION

**Class** 9 (M6) Matières et objets dangereux divers.  
**Étiquette** 9

## IMDG, IATA



**Classe** 9 Matières et objets dangereux divers.  
**Étiquette** 9

## 14.4 Packing group

**DOT** Exempter  
**ADR, IMDG, IATA** III

## 14.5 Dangers pour l'environnement

**Polluant marin:** oui  
Symbole (poisson et arbre)

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Avertissement:** Matières et objets dangereux divers.

**Code de danger (Kemler):** 90

**Numéro EMS:** F-A, S-F

## 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

N'est pas applicable.

## Informations supplémentaires et de transport:

Non réglementé lorsqu'il est transporté dans un emballage simple ou un emballage combiné contenant une quantité nette de 5 L ou moins pour les liquides ou de 5 kg ou moins pour les solides, en fonction des éléments suivants:

DOT: 171,4 (c) (2)

ADR: SP 375

IMDG: 2.10.2.7

IATA: disposition spéciale A197

ADR

**Catégorie de transport:** 3

**Code de restriction en tunnel:** E

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006

CELLAVISION

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Catégories cancérogènes

**IARC (Centre international de recherche sur le cancer):** aucun des ingrédients n'est répertorié

#### Directive 2012/18 / UE

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Seveso catégorie:** E1 Danger pour le milieu aquatique

**Quantité qualifiante (tonnes) pour l'application d'exigences de niveau inférieur:** 100 t

**Quantité qualifiante (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur:** 200 t

#### Règlements nationaux:

**Classe de danger pour l'eau:** Classe de danger pour l'eau 2 (auto-évaluation): dangereux pour l'eau.

#### Autres réglementations, limitations et réglementations prohibitives:

**Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57:** Aucun des composants n'est répertorié.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins de respect de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit. Les informations fournies sont basées sur les données dont nous disposons et sont considérées comme correctes. Cependant, aucune garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, n'est donnée pour les informations présentées et les Laboratoires Cargille n'assument aucune responsabilité relative aux résultats de l'utilisation de ce produit. Ces informations sont fournies à la condition que les personnes responsables de leur utilisation déterminent elles-mêmes si le matériel est adapté à leur usage particulier. Veuillez noter que nous considérons que la version anglaise est la version faisant autorité aux fins de conformité et de réglementation.

#### Phrases pertinentes:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

#### Abréviations et acronymes:

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

DOT: US Department of Transportation

IATA: Association du transport aérien international

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006

CELLAVISION

SGH: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS: Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH)

PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH) CL50: Concentration létale, 50%

DL50: dose létale à 50%

PBT: persistant, bioaccumulable et toxique

SVHC: substances extrêmement préoccupantes

vPvB: très persistant et très bioaccumulable

LDLo: Dose létale la plus faible observée

Aspic. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Chronique aquatique 1: Danger pour le milieu aquatique - Danger pour le milieu aquatique à long terme - Catégorie 1

Chronique aquatique 2: Danger pour le milieu aquatique - Danger pour le milieu aquatique à long terme - Catégorie 2

Chronique aquatique 4: Danger pour le milieu aquatique - Danger pour le milieu aquatique à long terme - Catégorie 4

## Sources

Site Web, Agence européenne des produits chimiques (echa.europa.eu)

Site Web, US EPA Substance Registry Services (ofmpub.epa.gov/sor internet/registry/substreg/home/overview/home.do)

Site Web, registre des résumés chimiques, American Chemical Society (www.cas.org) Patty's

Industrial Hygiene, 6th ed., Rose, Vernon, ed. ISBN: ISBN: 978-0-470-07488-6

Casarett and Doull's Toxicology: The Basic Science of Poisons, 8th Ed., Klaasen, Curtis D., ed., ISBN: 978-0-07-176923-5.

Fiches de données de sécurité, fabricants individuels.

FDS préparée par:

### Pour Cargille:

ChemTel Inc.

1305 North Florida Avenue

Tampa, Florida USA 33602-2902

Toll Free North America 1-888-255-3924

Téléphone +01 813-248-0573

Site Internet: [www.chemtelinc.com](http://www.chemtelinc.com)

### Pour CellaVision

CellaVision AB

Mobilvägen 12

SE-223 62 Lund

Suède

+46 46 460 1600

[www.cellavision.com](http://www.cellavision.com)